

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DJS 456 Protocole d'accord transactionnel avec l'association CRL 10 suite à la sécurisation du centre d'animation Château-Landon (10e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de transaction avec l'association « Club Recherche et Loisirs 10e » (CRL 10) suite à la sécurisation du centre d'animation Château-Landon (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association « Club Recherche et Loisirs 10e » (CRL 10) suite à la sécurisation du centre d'animation Château-Landon (10e) du mois de novembre 2012 à août 2013.

Article 2 : Est approuvé ledit protocole d'accord transactionnel, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, nature 678, rubrique 422-11, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement correspondante.